

Compte-rendu #12 – Séance du 18 mai 2021

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Questions (jointes) des députées et députés Alda Gréoli (CDH), Hervé Cornillie (MR), Joëlle Kapompolé (PS), Manu Disabato (Ecolo) et Jean-Pierre Kerckhofs (PTB) :

[« Annonce du Conseil des recteurs des universités francophones \(CRef\) qu'aucune université ne déposera de nouvelle demande d'habilitation »](#)

[« Moratoire des nouvelles formations par les universités francophones »](#)

[« Répercussion du retrait des universités sur le processus d'analyse des demandes d'habilitation au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur \(ARES\) »](#)

[« Communiqué des universités pour moins de concurrence entre institutions »](#)

[« Grève des nouvelles formations par les universités »](#)

Le Conseil des Recteurs des universités francophones (CRef) vient de publier un communiqué de presse déclarant que **les universités se sont accordées pour ne déposer aucune demande d'habilitation**, c'est-à-dire ne créer aucune nouvelle formation, **en vue de la rentrée académique 2022-2023**. Les recteurs pointent du doigt le **problème du financement de l'enseignement supérieur via le système d'enveloppe fermée**, financement « par étudiant » en diminution d'année en année. Ce système **pousse les universités à la concurrence**, qu'elles jugent néfaste.

Ce communiqué du CRef étonne quelque peu les députées et députés dans la mesure où il « intervient en effet alors que l'ARES a entamé un processus d'analyse des différentes demandes d'habilitations. Cette procédure a justement été instaurée afin d'éviter les concurrences néfastes entre les établissements ». **Comment la ministre réagit-elle à cette annonce ?** Qu'en est-il des demandes d'habilitation qui pourraient être déposées par les hautes écoles ? **Où en sont les réflexions sur le refinancement de l'enseignement supérieur ?** Le financement par enveloppe fermée sera-t-il réformé ?



Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

La ministre déclare avoir « pris acte de la décision unanime des recteurs d'université de ne pas participer aux demandes d'habilitation pour 2022-2023 ». **Cette décision n'émanant que du CRef, elle ne remet pas en cause le processus pour les autres établissements d'enseignement supérieur**, ni la réflexion en cours au niveau de l'ARES sur les critères permettant « de définir le plus précisément possible les secteurs prioritaires et les zones géographiques où certaines formations manquantes devraient être développées. Le résultat de ces travaux est attendu dans les prochains jours. [...] Les demandes d'habilitation seront alors analysées par le conseil d'administration de l'ARES sur la base des critères évoqués précédemment, en gardant à l'esprit qu'**une inflation de l'offre n'est bénéfique ni pour la visibilité de l'offre académique ni pour une gestion efficace des ressources de la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

En exécution de la [Déclaration de Politique Communautaire] et malgré les contraintes budgétaires très importantes pesant sur la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous poursuivons l'augmentation progressive du refinancement annuel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. **L'objectif est d'atteindre, d'ici la fin de la législature, un montant structurel supplémentaire de 50 millions d'€.** Cette trajectoire est bien maintenue. Les décisions du gouvernement vont dans ce sens. En effet, en 2021, un refinancement de 20 millions d'€ est prévu. Il s'agit bien d'un financement supplémentaire fait de moyens budgétaires nouveaux. Par la suite, je proposerai au gouvernement 10 millions d'€ supplémentaires, chaque année, jusqu'à la fin de la législature, au terme de laquelle nous devrions aboutir au refinancement structurel de 50 millions d'euros.

Je salue le souhait des recteurs de travailler et de réfléchir ensemble à une évolution du système de financement qui pourrait faire consensus. Une réflexion qui ferait en sorte que le système de financement des universités leur permette de sortir des logiques de concurrence qui conduisent, à terme, à une dilution de leurs ressources, est, a priori, séduisante. Tout dépendra de la manière dont les modalités d'une telle réforme de refinancement des universités seront envisagées. »

Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020cd016>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.